



DOSSIER INFORMATION

A conserver

FORMATION BPJEPS AAN 2022-2023

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité : EDUCATEUR SPORTIF

Mention : ACTIVITES AQUATIQUES et de la NATATION

Retour du dossier d'inscription dûment complété avant le 08 avril 2022 (Sélections 1) ou le 14 septembre 2022 (Sélections 2)

SPE Formation

6, rue de la Pantarelle – 12000 RODEZ

Référente administrative : ludivine.speformation@orange.fr / 05-65-68-30-13

www.spe-formation.com



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre des actions suivantes :
Actions de formation
Validation des Acquis de l'Expérience
Centre de Formation des Apprentis

Le **DIPLÔME**

Diplôme de niveau 4 reconnu par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports permettant à son titulaire d'acquérir le titre de maître-nageur-sauveteur. Le titulaire pourra concevoir un projet pédagogique, conduire des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires et d'enseignement des nages codifiées, assurer la sécurité du lieu de pratique et gérer un poste de secours.

DATES de la FORMATION

Du 05 octobre 2022 au 25 mai 2023

CONTENU de FORMATION

FORMATION EN CENTRE : 607 HEURES

2 unités capitalisables transversales

UC 1 encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

2 unités capitalisable de mention : activités aquatiques et de la natation

UC 3 conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC 4 mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

FORMATION EN STAGE : 351 HEURES

La formation en entreprise s'effectuera en alternance et sera réalisée sous le tutorat d'un professionnel. La fonction tutorale est au cœur de l'articulation des fonctions de formation et de production dans l'entreprise. Le rôle de l'alternance est de permettre l'adaptation des différents savoirs à la réalité concrète de leur mise en application.

CONDITIONS d'ACCES

Prérequis :

-Etre âgé de 16 ans.

-Etre titulaire du PSE1, ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue

-Être titulaire du BNSSA, si nécessaire à jour de sa vérification de maintien des acquis

-Fournir une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes 40 secondes, établie conformément au modèle joint

-Fournir un certificat médical, établi conformément au modèle joint. Il est daté de moins d'1 an à la date de l'entrée en formation.

-Satisfaire aux épreuves de sélection de SPE Formation

Aménagement :

Possibilité d'aménagement de la formation pour les personnes en situation de handicap ou les personnes atteintes de troubles des apprentissages. Ces aménagements peuvent être pédagogiques, organisationnels, techniques et humains.

EPREUVES de SELECTION

EPREUVE DE SELECTIONS DE SPE FORMATION : le 17 mai 2022 OU le 21 septembre 2022

Les épreuves de sélection se composent d'une épreuve écrite et d'un entretien oral

POSITIONNEMENT

Le positionnement a pour objectif de proposer un parcours individualisé de formation incluant des propositions d'allègements de séquences de formation. Le candidat devra toutefois se présenter aux épreuves certificatives.

Les modalités du positionnement seront communiquées aux candidats retenus à l'issue des épreuves de sélection.

A l'issue des différentes épreuves du positionnement, les candidats seront informés lors d'un entretien individuel des propositions d'allègements éventuels de formation.

Mon STATUT en FORMATION

Ma formation en tant que **stagiaire de la formation professionnelle** :

- Soit je finance ma formation (possibilité de financements partiels, nous contacter)
- Soit je fais valoir mes droits au CPF (Compte Personnel de Formation)

Ma formation en tant que **salarié** :

- Prise en charge de ma formation par mon employeur
- Prise en charge de ma formation dans le cadre du CPF de Transition Professionnelle
- Prise en charge de ma formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

Ma formation en tant qu'**apprenti** :

- Une formation gratuite : aucune contrepartie financière ne peut m'être demandée.
- Un diplôme : j'obtiens un diplôme dans une situation de travail et en étant rémunéré.
- Un statut de salarié : j'ai un statut salarié et le temps consacré aux enseignements en CFA est compris dans mon horaire de travail.
- Un accompagnement : je suis accompagné par un maître d'apprentissage qui facilite mon insertion dans l'entreprise.
- Une carte étudiant : une « carte d'étudiant des métiers » m'est délivrée par le centre qui assure ma formation.

COÛT de la FORMATION

Le coût total de la formation est donné hors allègement de formation.

Le coût de la formation sera réévalué individuellement en fonction des allègements proposés lors du positionnement et des aides financières allouées par les différentes instances.

Quel que soit mon statut en formation, je peux effectuer cette dernière sur 2 ans afin de pouvoir adapter le planning aux contraintes des structures de stage ou entreprises employeuses mais aussi permettre d'intégrer des options dans le parcours de formation.

BPJEPS AAN	Heures	Tarif
Stagiaire de la formation professionnelle, relevant d'un dispositif de financement	607	6 677 €
Stagiaire en apprentissage	610	7 250 €
Stagiaire en autofinancement, ne relevant donc pas d'un dispositif de financement	607	4 856 €

Nous attirons votre attention sur les deux points suivants

-dans le cadre d'une demande de financement auprès d'un OPCO, du CPF, d'un CPF de transition professionnelle, la demande doit être déposée entre 3 et 6 mois avant le début de la formation.

Nous contacter pour plus d'informations

Nous pouvons vous aider dans vos démarches de demande de financement

NOTE IMPORTANTE

Cette programmation et ces informations n'ont pas de valeur contractuelle.

Elles sont susceptibles de modifications.

Elles sont soumises à l'habilitation de la DRAJES Occitanie.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné (e).....
docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M./Mme....., candidat (e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour aucune contre-indication médicale apparente à l'exercice et à l'encadrement de ces activités physiques et sportives concernées par le diplôme.

J'atteste en particulier que M./ Mme..... présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

-soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

-soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le

Signature et cachet du médecin

INFORMATIONS AU MÉDECIN :

A - Activités pratiquées au cours de la formation :

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

-encadrer et enseigner des activités aquatiques, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;

-assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

-d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;

-de rechercher une personne immergée ;

-d'extraire une personne du milieu aquatique.

B - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le délégué régional académique à la jeunesse à l'engagement et au sport peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

« Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus.

ATTESTATION DE 400 METRES NAGE LIBRE

EN MOINS DE 7 MINUTES 40 SECONDES

Attestation de réussite en vue de l'entrée en formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation »

Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable

Je soussigné(e), Nom-Prénom

Intitulé du diplôme :

Diplôme n°

Carte professionnelle n°

délivrée par le service

Certifie que M./ Mme

né(e) le à

domicilié(e)

CP + Ville :

A effectué sans aide et sans matériel, la distance de 400 mètres nage libre dans un temps de

.....minutes.....secondes

Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 7 minutes et 40 secondes.

Date de la réalisation :/...../.....

Lieu de la réalisation :

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à

Le

Signature du titulaire

Signature du certificateur

PLANNING BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation

Oct. 2022	Nov. 2022	Déc. 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023
	1 FERIE	1	1	1	1	1	1 FERIE
	2	2	2	2	2	2	2
	3	3	3	3	3	3	3
	4	4	4	4	4	4	4
	5	5	5	5	5	5	5
	6	6	6	6	6	6	6
	7	7	7	7	7	7	7
	8	8	8	8	8	8	8 FERIE
	9	9	9	9	9	9	9
	10	10	10	10	10	10 FERIE	10
	11 FERIE	11	11	11	11	11	11
	12	12	12	12	12	12	12
	13	13	13	13	13	13	13
	14	14	14	14	14	14	14
	15	15	15	15	15	15	15
	16	16	16	16	16	16	16
	17	17	17	17	17	17	17
	18	18	18	18	18	18	18 FERIE
	19	19	19	19	19	19	19
	20	20	20	20	20	20	20
	21	21	21	21	21	21	21
	22	22	22	22	22	22	22
	23	23	23	23	23	23	23
	24	24	24	24	24	24	24
	25	25	25	25	25	25	25
	26	26	26	26	26	26	26
	27	27	27	27	27	27	27
	28	28	28	28	28	28	28
	29	29	29	29	29	29	29 FERIE
	30	30	30	30	30	30	30
	31	31	31	31	31	31	31

PLANNING BPJEPS AAN en APPRENTISSAGE

Sept. 2022	Oct. 2022	Nov. 2022	Déc. 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Jun 2023
1	1	1 FERIE	1	1	1	1	1	1 FERIE	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8 FERIE	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10 FERIE	10	10
11	11	11 FERIE	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18 FERIE	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29 FERIE	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
	31	31	31	31	31	31	31	31	